

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 00227
Numéro SIREN : 316 933 563
Nom ou dénomination : DERET

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2020 sous le numéro de dépôt 6091

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS

44 Rue de la Bretonnerie – BP 92015 - 45010 ORLEANS Cedex 1

Tél. : 02.38.78.07.02 – www.greffe-tc-orleans.fr

ORDONNANCE

N° ROLE : 2020 3108
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

28 SEP. 2020

N° SOUS REPERTOIRE
2020 CP 887

Nous, **Jean COURANT**, Président du Tribunal de Commerce.
Assisté de Maître **Pascal DANIEL**, Greffier en chef

Vu la requête conjointe du 24 juillet 2020 présentée par :

- Monsieur Jean-Jacques JAMBUT agissant en qualité de Président de :

SAS DERET

331 ancienne route de Chartres 45770 SARAN

RCS ORLEANS B 316 933 563

Et

- Monsieur Lucien DERET agissant en qualité de Gérant de :

SARL DMD

331 ancienne route de Chartres 45770 SARAN

RCS ORLEANS B 501 360 051

Vu les articles L 236-10 et R 225-7 du Code de Commerce.

Nommons :

SARL CASTELCOM

12 grande Rue 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE

en qualité de commissaire à la fusion.

Disons que ce mandat de justice, confié au commissaire à titre strictement personnel, compte tenu de ses compétences, ne peut en aucun cas être sous-traité.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné :

- pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.
- soumettra sa proposition d'honoraires par écrit aux sociétés requérantes et nous communiquera copie de sa proposition visée pour accord par les sociétés.

Disons que le commissaire communiquera aux organes de direction, de surveillance ou de contrôle (le cas échéant) des sociétés concernées une attestation d'indépendance et d'impartialité, selon modèle joint au courrier de notification de la présente ordonnance, pour exécuter sa mission. La présente nomination ne prendra effet qu'à la date de la délivrance de ce document.

Disons qu'à la fin de sa mission, le commissaire nous adressera ce document.

Disons que le commissaire disposera d'un délai qui ne pourra pas être inférieur à trente jours pour exécuter sa mission et ce, à compter de la date de la présente ordonnance.

Disons qu'en cas d'empêchement, le commissaire nommé devra, sans délai, se désister et nous aviser de sa décision ainsi qu'aux sociétés requérantes, afin de procéder immédiatement à la désignation d'un commissaire en remplacement.

Disons que le commissaire nous communiquera copie de son rapport après avoir invité les dirigeants à nous faire part de leurs éventuelles remarques et observations sur celui-ci.

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier des sociétés, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Disons que la présente ordonnance sera notifiée aux requérants, ou au mandataire, et au commissaire désigné.

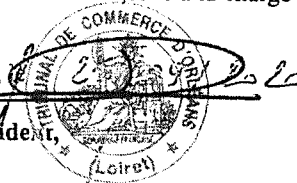
Mettons les dépens de la présente ordonnance taxés et liquidés à la somme de 81,05 € à la charge solidaire des requérants.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Le Greffier,

Orléans,

Le Président,





REQUETE CONJOINTE

Adressée à Monsieur le Président du TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS

Aux fins de désignation d'un Commissaire à la fusion et aux apports

Les soussignés :

- Monsieur Jean-Jacques JAMBUT

Agissant en qualité de :

Président et membre du Directoire de la société DERET, société par actions simplifiée au capital de 35 000 000 d'euros, dont le siège social est à SARAN (45770), 331 ancienne route de Chartres, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 316 933 563 (société Absorbante),

- Monsieur Lucien DERET

Agissant en qualité de :

Gérant de la société DMD, société à responsabilité limitée au capital de 16 202 820 d'euros, dont le siège social est à SARAN (45770), 331 ancienne route de Chartres, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 501 360 051 (société Absorbée),

Ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Il est envisagé une fusion entre la société DERET (société absorbante) et la société DMD (société absorbée) par voie d'absorption de la seconde par la première.

L'opération de fusion envisagée s'inscrit dans une logique de simplification du groupe DERET.

La société absorbante et la société absorbée ont une activité de holding.

En conséquence, les soussignés, ont l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner, conformément aux dispositions des articles L.236-10, L.225-147, R.225-7, R. 236-6 et R.236-7 du Code de Commerce, un ou plusieurs Commissaires à la fusion et aux apports chargés :

- d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre d'apport-fusion par la société DMD à la société DERET et la valeur des éventuels avantages particuliers ;
- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion susvisée ;
- d'établir un rapport écrit sur la valeur des apports en nature et des avantages particuliers.

~~Une note décrivant les sociétés participantes et l'opération de fusion est annexée à la présente.~~

Ils vous prient de croire, Monsieur le Président, en l'expression de leur haute considération.

Fait à SARAN

Le 24 juillet 2020.

Monsieur Jean-Jacques JAMBUT

Monsieur Lucien DERET

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Monsieur Jean-Jacques JAMBUT.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a vertical stroke, corresponding to the name Monsieur Lucien DERET.